

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 819

Rubrik: Revue syndicale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des médias, etc. Et on y trouvera les grandes lignes d'un programme d'action susceptible de mener à ce qui est le but — souvent oublié à gauche — de tout parti: atteindre, sans compromission sur l'essentiel, cette fameuse majorité arithmétique qui seule mène au pouvoir en régime démocratique. A méditer après le second tour des élections au Conseil d'Etat bernois.

Y. J.

Revue syndicale

Lu le dernier numéro de la *Revue syndicale* (n° 6 - 1985) consacré à l'Etat social. Remarqué plus particulièrement deux articles, l'un de Beat Kappeler, secrétaire de l'USS, sur les doctrines néo-libérales, l'autre de Martino Rossi, économiste à l'Etat du Tessin, sur la crise fiscale.

A retenir: si le néo-libéralisme à la mode nous irrite, ne pas oublier que ce courant de pensée et les politiques qui s'en réclament ont été alimentés par l'échec du keynésianisme — relance de la demande par l'Etat — et des grandes politiques publiques. Dès lors quelle riposte à l'individualisme égoïste et à la loi de la jungle dont les tenants du libéralisme nouveau nous promettent monts et merveilles — et dont les concrétisations américaine et britannique montrent bien les faiblesses?

Le salut ne réside pas à coup sûr dans le «tout à l'Etat» ni dans le recours systématique à l'investissement public. D'un point de vue syndical la réactivation de l'économie ne peut ignorer les facteurs écologiques et les besoins de développement du tiers monde. Par ailleurs l'Etat n'est pas exempt de traits oppressifs — limitations des libertés, bonheur et égalité administrés...

Beaucoup d'interrogations, des éléments de réponses proches des observations d'Edmond Maire (DP 816), qui devront encore être intégrés dans une stratégie d'action cohérente.

VUE-DES-ALPES

L'affaire n'est pas close

Le vote neuchâtelois du 27 avril dernier représente, on a souvent oublié de le souligner, un oui à 20% seulement du projet de seconde route à la Vue-des-Alpes. La décision pour le «gros morceau» restant se prendra donc à Berne, sur la base de critères objectifs visant à la coordination des transports. Plus rien à voir avec les arguments passionnels de «psychothérapie cantonale» qu'on a pu entendre tout au long de la campagne et dont la presse neuchâteloise s'était largement fait l'écho.

La Fédération suisse des cheminots (SEV) a toujours défendu l'idée qu'une amélioration — indiscutablement nécessaire — des liaisons entre le Haut et le Bas du canton ne passerait pas par la seule construction d'une route en tunnels. Michel Béguelin, rédacteur responsable du *Cheminot*, organe de la SEV, a tenu à resituer le problème dans sa dimension nationale.

Le 27 février 1983, le peuple suisse acceptait le nouvel article constitutionnel sur les droits de douane sur les carburants. La Fédération des cheminots a soutenu le projet: à ses yeux, il offrait une transition tolérable vers une politique **coordonnée** des transports. De plus, le Conseil fédéral affirmait haut et clair (voir son information aux citoyens) qu'il n'y avait aucun risque de voir les cantons se lancer dans de folles dépenses routières sous prétexte que «l'argent étant là, il faudra le dépenser».

Dès le début de 1984, le Département des travaux publics du canton de Neuchâtel met en place sa stratégie pour exploiter le filon de la route de la Vue-des-Alpes. Selon la célèbre tactique du salami,

il prépare un projet en trois tranches: d'abord l'autoroute de faîte avec ses tunnels à deux voies, puis les gorges du Seyon, où le besoin d'amélioration est le plus pressant, enfin le doublement des tunnels de faîte. La première étape (350 millions) est la plus délicate, mais les 280 millions fédéraux constituent un appât juteux autour duquel il sera facile de faire «l'unité du canton». Quant aux deux autres étapes, elles seront ensuite inévitables et le peuple ne pourra que les accepter. Ainsi, en tout, on pourra investir 600 millions dans cette seule liaison, qui permettra de gagner... 2,3 kilomètres!

Le 27 avril, le peuple neuchâtelois a accepté la part cantonale pour la première étape après une campagne de bourrage de crâne sans précédent dans notre pays. Mais pour la part fédérale — le gros morceau de 280 millions — la décision se prendra à Berne, sur la base de critères totalement différents: en effet, les tunnels de la Vue-des-Alpes constituent le premier cas d'application de la nouvelle loi sur l'utilisation des droits de douane sur les carburants. Ce cas a donc une valeur de référence et le Conseil fédéral devra le mettre en parallèle avec toutes les autres mesures déjà prises et à venir pour sortir de l'anarchie en matière de transports. De plus, il devra le comparer aux projets des autres cantons de façon à respecter ses engagements de 1983 d'éviter la surconstruction routière. Il y a sans doute beaucoup de cantons qui pourraient être tentés de jouer à «consolider leur unité», si c'est la condition pour piquer quelques centaines de millions routiers à la Confédération.

Après la votation du 27 février 1983 sur les droits de douane sur les carburants, André Gavillet écrivait dans un article de DP (673): «A recettes affectées, dépenses contrôlées. Là est le vrai combat.» Nous y sommes en plein aujourd'hui avec la démesure du projet de la Vue-des-Alpes.

M. B.